

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif aux dérogations mineures.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté le projet de règlement #283 relatif aux dérogations mineures. Les dispositions du projet de règlement découlent des pouvoirs conférés par les articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et visent à régir les dérogations mineures sur le territoire de la Ville de Portneuf.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 mai 2023 à 19 heures 30** dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 20 avril 2023.

France Marcotte,
Greffière